



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

LE HOCKEY MINEUR

Les jeunes de Verchères doivent faire leur inscription auprès de l'Association de Hockey mineur de Varennes via leur site Internet au www.ahmv.net

Une entente spécifique entre Verchères et Varennes régit ce partenariat depuis la saison 2015-2016. Les joueurs de Verchères n'ont pas à se procurer la nouvelle carte de loisirs pour les non-résidents de Varennes pour le hockey mineur. La ville de Varennes nous facture une portion des heures de glace. Cette facture est divisée parmi l'ensemble des joueurs de Verchères inscrits. La Municipalité de Verchères, de par sa politique « soutien financier activité sportive jeune », accorde une subvention par jeune pour supporter une portion de cette facture.

Pour chaque joueur de Verchères, les parents devront donc prévoir recevoir, de la part de la Municipalité de Verchères, une facture en plus des frais d'inscription initiaux payés auprès de l'Association de hockey mineur de Varennes lors de l'inscription. Cette facture pourrait être approximativement entre 160\$ et 220\$/par joueur, dépendamment du nombre de joueurs de Verchères inscrits.

N'hésitez pas à communiquer avec le Service des loisirs pour toute question au 450 583-3307.

